

Séance du 27 juillet 2006

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ESPACES PUBLICS - Quais de l'Adour - Requalification de l'avenue Capitaine Resplandy - Travaux de construction des passerelles pour circulation douces et réhabilitation des murs de quais - DCE

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de BAYONNE souhaite requalifier son entrée de ville par l'avenue Capitaine Resplandy (RD 52), en rive gauche de l'Adour en réalisant un nouveau partage du domaine public entre le trottoir, les zones de stationnement, la chaussée, des espaces verts et un site propre partagé de 3 m de large pour les piétons et les cyclistes.

L'étroitesse de l'emprise disponible sur plusieurs tronçons nécessite une extension sur le domaine fluvial par la création de deux decks, passerelles pour piétons et cyclistes sur une longueur de 440 m et par le comblement d'une cale.

Par ailleurs, une inspection détaillée et un diagnostic, réalisés sur les murs de quai, ont révélé des désordres qu'il convient de réparer.

Ces travaux qui concernent dans un premier temps la séquence comprise entre l'ancien passage à niveau de Fraïis et le pont Saint-Frédéric, sont prévus en 2007 et font l'objet d'un appel d'offres ouvert.

Le marché, d'un montant prévisionnel de 2.100.000 €HT, est décomposé en 3 lots attribués séparément :

- Lot n° 1 – travaux de gros œuvre : fondations et consoles en béton des passerelles, ouvrages de comblement de la cale et réhabilitation des murs de quai.
- Lot n° 2 – structure et platelage en bois : qui doit être posée sur les consoles en béton.
- Lot n° 3 – mobilier urbain et éclairage des espaces pour circulations douces.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le mode de dévolution des travaux ;
- approuver le présent dossier de consultation des entreprises ;
- autoriser Monsieur le Député-Maire à :
  - lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert à lots séparés ;
  - signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ;
  - signer les décisions de poursuite dans la limite des crédits disponibles.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.